

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON**

**LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010**

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 20 décembre 2010 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Présences**

**Conseil :**

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

**Personnel :**

Brenda L. Knight, secrétaire municipale  
Paul Stapleton, administrateur municipal  
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint  
Barry MacKnight, chef de police  
Philip Toole, chef des pompiers  
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics  
Tina Tapley, directrice des finances et trésorière municipale par intérim  
Maurice Gallant, directeur adjoint aux Services communautaires et agent d'information en chef  
Jillian English, gestionnaire des services financiers et trésorière municipale adjointe (temp.)  
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement  
Tony Hay, directeur adjoint – Services communautaires  
Don Fitzgerald, directeur général – Initiatives stratégiques  
Michelle Brzak, avocate municipale  
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie  
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications générales

**OBJET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La secrétaire municipale donne lecture de l'objet de la réunion :

*SUR L'ORDRE de Monsieur le Maire Brad Woodside, une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 20 décembre 2010 à 18 h dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.*

Présences

Objet de la séance  
extraordinaire

Cette réunion a pour but l'examen par le conseil des points suivants :

- Résolutions pour l'adoption des budgets 2011 de la Ville de Fredericton
- Arrêtés découlant des budgets 2011 de la Ville Fredericton

**PRÉSENTATION DU BUDGET PAR LE CONSEILLER MIKE O'BRIEN, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION**

Le conseiller Mike O'Brien, président du Comité des finances et de l'administration, présente le budget de 2011 pour la Ville de Fredericton et donne une présentation PowerPoint.

(Le document PowerPoint est joint aux présentes comme **Appendice 1**)

**RÉSOLUTION N° 1**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal de Fredericton approuve les sommes suivantes au budget de fonctionnement général de 2011 :

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL 2011**

1.	DÉPENSES BRUTES	97 972 486 \$
2.	MOINS RECETTES NON FISCALES	10 263 170
3.	BUDGET NET	87 709 316 \$
4.	MOINS SUBVENTION INCONDITIONNELLE	5 758 196
5.	MANDAT PERÇU PAR LE TAUX LOCAL	81 951 120 \$

<i>Secteur</i>	<i>Mandat</i>	<i>Assiette fiscale municipale</i>
Taux intérieur	80 207 819 \$	5 644 150 164 \$
Taux extérieur	1 743 301	163 565 950
	81 951 120 \$	5 807 716 114 \$

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** la somme de 97 972 486 \$ constitue le budget total de la municipalité, que la somme de 81 951 120 \$ représente son mandat local pour l'année qui suit et que ses taux d'impôts fonciers soient de 1,4211 \$ pour le taux intérieur et de 1,0658 \$ pour le taux extérieur, conformément

Présentation du budget par le conseiller Mike O'Brien, président du comité des finances et de l'administration

Résolution n° 1

à l'alinéa 5.01(3) (b) de la *Loi sur l'impôt foncier*.

Le conseil ordonne le prélèvement par le ministre des Gouvernements locaux de ladite somme à même l'évaluation des biens réels assujettis à l'impôt selon la *Loi sur l'évaluation* dans la municipalité de Fredericton.

Adopté le 20 décembre 2010 par le conseil municipal de Fredericton.

À ce sujet, le conseiller Steven Hicks propose la motion de modification suivante :

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le fonds de subvention discrétionnaire de 2011 de 206 500 \$ soit réduit de 40 000 \$ et réaffecté au budget de 2011 pour la statue de Bobby Burns; QUE cette somme soit par ailleurs intégrée au budget de fonctionnement général de 2011.**

À ce sujet, le conseiller Steven Hicks souligne l'importance que revêt la statue pour Fredericton. Selon lui ce serait une énorme perte pour la ville si le monument était entreposé plus longtemps que nécessaire.

Les conseillers Scott McConaghy et Stephen Chase appuient les propos du conseiller Hicks, ajoutant la restauration de la statue est un projet qu'il vaut la peine de financer, et que la municipalité est dans l'obligation de la réparer.

Le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers Jordan Graham, Stephen Kelly et Tony Whalen concèdent que la statue est importante. Toutefois, ils font savoir qu'ils n'appuieront pas la motion d'amendement, en raison des répercussions budgétaires qui en découleraient.

**La motion amendée est mise au vote et déclarée REJETÉE.**

**La motion initiale est mise au vote et déclarée ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ, les conseillers Stephen Chase, Steven Hicks et Scott McConaghy ayant voté contre.**

## **RÉSOLUTION N° 2**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal de Fredericton approuve les sommes suivantes pour l'amélioration des affaires (Queen) :**

Résolution n° 2

**CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DES AFFAIRES 2011  
(RUE QUEEN)**

Subvention conditionnelle du gouvernement provincial pour la Corporation d'amélioration des affaires

<u>Secteur</u>	<u>Contribution – amélioration des affaires</u>	<u>Évaluation – biens réels et commerciaux</u>	<u>Tarif</u>
	519 885 \$	259 942 500 \$	0,20

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE : La somme de 519 885 \$ constitue le budget total pour l'amélioration des affaires, et que le taux d'imposition pour l'amélioration des affaires soit de 0,20 \$, conformément à l'alinéa 5.01(3) (f) de la *Loi sur l'impôt foncier*.

Le conseil demande au ministre des Gouvernements locaux de percevoir ladite somme en fonction de l'évaluation des biens réels assujettis à l'impôt selon la *Loi sur l'évaluation* au sein de la zone d'amélioration des affaires de la rue Queen.

Adopté le 20 décembre 2010 par le conseil municipal de Fredericton

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION N° 3**

Résolution n° 3

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal de Fredericton approuve la somme suivante pour l'amélioration des affaires (Main) :

**CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DES AFFAIRES 2011  
(RUE MAIN)**

Subvention conditionnelle du gouvernement provincial pour la Corporation d'amélioration des affaires

<u>Secteur</u>	<u>Contribution – amélioration des affaires</u>	<u>Évaluation – biens réels et commerciaux</u>	<u>Tarifs</u>
	85 398 \$	42 699 100 \$	0,20 \$

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE :** La somme de 85 398 \$ constitue le budget total pour l'amélioration des affaires, et que le taux d'imposition pour l'amélioration des affaires soit de 0,20 \$, conformément à l'alinéa 5.01(3) (f) de la *Loi sur l'impôt foncier*.

Le conseil décrète le prélèvement, par le ministre des Gouvernements locaux, des sommes précisées, sur les propriétés foncières assujetties aux taxes, conformément à la *Loi sur l'évaluation* dans la zone d'amélioration des affaires de la rue Main.

Adopté le 20 décembre 2010 par le conseil municipal de Fredericton

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION N° 4**

Résolution n° 4

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal de Fredericton approuve la somme de 179 292 \$ comme contribution de la ville aux fins du budget d'Entreprise Fredericton pour 2011. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION N° 5**

Résolution n° 5

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal de Fredericton décide d'affecter la somme de 14 571 125 \$ au budget d'immobilisations général (paiement à l'achat) de 2011. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION N° 6**

Résolution n° 6

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal de Fredericton approuve les sommes suivantes du Fonds de service (eau et égout) du budget de fonctionnement 2011 :

<b><u>RECETTES</u></b>		
1).	Taxes d'eau	6 375 848 \$
2).	Tarifs d'égout	6 136 558
3).	Frais de raccordement et service	112 812 \$
4).	Service de protection incendie	1 000 612 \$
5).	Location de machinerie	000 \$
6).	Autres transferts internes (déficit 2 <sup>e</sup> année antérieure)	355 \$ (2 809 723 \$)
7).	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 171 107 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>		
8).	Traitement et distribution de l'eau	1 337 105 \$
9).	Collecte et traitement et des eaux usées	2 365 341 \$
10).	Services communs	5 627 561 \$
11).	Services financiers	33 328 \$
12).	<i>Total</i>	9 363 335 \$
13).	<b>Allocations aux immobilisations</b>	1 807 772 \$
14).	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>11 171 107 \$</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****RÉSOLUTION N° 7**

Résolution n° 7

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal de Fredericton approuve la somme de 2 124 223 \$ comme budget de fonctionnement 2011 de la Commission de contrôle de la pollution de la région de Fredericton. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION N° 8**

Résolution n° 8

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal de Fredericton décide d'affecter la somme de 1 807 772 \$ au budget d'immobilisations des services publics (eau et égout) de 2011. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION N° 9**

Résolution n° 9

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal de Fredericton approuve que l'arrêté n° W-3, arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts, soit modifié de façon à tenir compte des changements suivants en vigueur à compter de la deuxième facture trimestrielle de 2011 :

**Modification de l'arrêté n° W-3**

- Hausser le taux de taxe d'eau de 0,66 \$/m<sup>3</sup> (1000 L) à 0,71 \$/m<sup>3</sup> (1000 L), soit 3 \$ par mille gallons
- Établir la taxe d'eau à 50,07 \$ par ménage (*uniquement pour les usagers qui n'ont pas de compteur.*)

- Hausser le coût de location du compteur d'égout d'une somme égale au tarif de taxe d'eau soit 0,71 \$/m<sup>3</sup> (1000 L)
- Fonds de service (eau et égout) les frais trimestriels à taux fixe du service d'égout à 50,07 \$ par ménage (*uniquement pour les usagers qui n'ont pas de compteur.*)
- Établir une hausse des frais trimestriels des services d'eau et d'égout de 26,60 \$ à 28,60 \$ pour chaque service.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 10**

Résolution n<sup>o</sup> 10

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil municipal de Fredericton décide que le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le tarif de location de gymnase soit haussé comme l'indique le tableau suivant :**

Type de frais	Frais en 2010	Hausse en 2011	Frais en 2011
Tarif de location de gym à l'heure ( <i>écoles communautaires – gymnase simple</i> )	17,00 \$	8,00 \$	25,00 \$
Tarif de location de gym à l'heure ( <i>écoles communautaires – gymnase double</i> )	17,00 \$	23,00 \$	40,00 \$

À ce sujet, le conseiller McConaghy exprime ses préoccupations concernant la hausse de frais, surtout parce qu'ils s'appliquent aux frais de gymnase double. Il ajoute qu'il aimerait examiner davantage cette mesure au cours de la nouvelle année, afin de réduire le coût pour le rendre plus équitable.

Le maire adjoint Keenan appuie les propos du conseiller McConaghy, surtout parce qu'il souligne que les frais s'appliquent au gymnase double. Il annonce son intention de ramener le sujet au conseil au cours de la nouvelle année, afin de réduire l'impact de cette décision.

Le conseiller Stephen Chase est d'accord avec le conseiller McConaghy et présume que, si le conseil avait su qu'il y aurait une diminution des taxes, les frais de location auraient été différents.

La motion initiale est mise au vote et déclarée **ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ**, les conseillers Stephen Chase, Steven Hicks et Scott McConaghy ayant voté contre.

### **RÉSOLUTION N° 11**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, **QUE** le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les frais d'admission généraux à la piscine intérieure soient haussés comme l'indique la grille tarifaire suivante :

Type de frais	Frais en 2010	Hausse en 2011	Frais en 2011
Adulte	3,00 \$	0,50 \$	3,50 \$
Aînés et jeunes	2,00 \$	0,25 \$	2,25 \$
Famille	7,00 \$	1,00 \$	8,00 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION N° 12**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien **QUE** le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le tarif de base pour location de patinoire soit haussé de 50 \$ l'heure, passant ainsi de 150 \$ l'heure, plus TVH, à 200 \$ l'heure, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION N° 13**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly **QUE** le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs de location du chalet Killarney soit haussé de 25 % comme l'indique la grille tarifaire suivante :

Résolution n° 11

Résolution n° 12

Résolution n° 13

Type de frais	Frais en 2010	25 %	Frais en 2011
Salon A ou B – à l’heure	20,00 \$	5,00 \$	25,00 \$
Salle Rotary – à l’heure	35,00 \$	10,00 \$	45,00 \$
Salon A ou B – demi-journée (4 h)	75,00 \$	25,00 \$	55,00 \$
Salle Rotary – demi-journée	120,00 \$	55,00 \$	175,00 \$
Salon A or B – journée complète (8 h à 17 h)	125,00 \$	50,00 \$	175,00 \$
Salle Rotary – journée complète (8 h à 17 h)	250,00 \$	75,00 \$	325,00 \$
Salle Rotary – Soirée (18 h à 1 h)	200,00 \$	75,00 \$	275,00 \$
Mariages (salle Rotary et salon B)	250,00 \$	75,00 \$	325,00 \$
Tout le chalet	368,66 \$	81,34 \$	450,00 \$
Pour la nuit	87,00 \$	13,00 \$	100,00 \$

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**RÉSOLUTION N° 14**

Résolution n° 14

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la location d’installations à la bibliothèque publique de Fredericton soit facturée comme l’indique la grille tarifaire suivante :**

Type de frais	Frais en 2010	Hausse 2011	Frais en 2011
Salle de conférence – à l’heure	0,00 \$	20,00 \$	20,00 \$
Salle de réunion – à l’heure	0,00 \$	35,00 \$	35,00 \$

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**RÉSOLUTION N° 15**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, des frais de 75 \$ s'appliquent aux examens juridiques des dossiers fonciers. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**RÉSOLUTION N° 16**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal de Fredericton approuve une hausse d'amende de 50 \$ à 125 \$ pour conduite de camion sur une route non autorisée; QUE de plus le Service juridique soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, de façon à y inclure la hausse d'amende de 50 \$ à 125 \$ pour conduite de camion sur une route non autorisée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION N° 17**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les frais de type 1 pour le lotissement augmentent de 80 \$, passant de 20 \$ à 100 \$. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION N° 18**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les frais de type 2 pour le lotissement augmentent de 230 \$, passant de 20 \$ à 250 \$. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION N° 19**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, des frais de 50 \$ soient imposés pour confirmation de zonage. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution n° 15

Résolution n° 16

Résolution n° 17

Résolution n° 18

Résolution n° 19

**RÉSOLUTION N° 20**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, des frais de 100 \$ soient imposés en ce qui a trait à la conformité du zonage. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution n° 20

**RÉSOLUTION N° 21**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les frais de modification du plan municipal soient haussés de 200 \$, passant de 300 \$ à 500 \$. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution n° 21

**RÉSOLUTION N° 22**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les frais de dérogation soient haussés de 200 \$, passant de 50 \$ à 250 \$. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution n° 22

**RÉSOLUTION N° 23**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal de Fredericton décide que, à compter du 15 février 2011, les frais de demandes présentées en vertu de l'article 2.8.2, modifications à l'arrêté de zonage Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soient haussés de 500 \$, passant de 500 \$ à 1000 \$. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution n° 23

**ARRÊTÉ N° Z-2 RELATIF AU ZONAGE DE THE CITY OF FREDERICTON – FRAIS DE DEMANDES**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, que, ATTENDU QUE, durant sa réunion extraordinaire du 20 décembre 2010, le conseil a ordonné que l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit modifié conformément à l'article 2.8.2 afin de faire passer les frais de demande de 500 \$ à 1000 \$.

Arrêté de n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton – Frais de demandes

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur

**l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 24 janvier 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ARRÊTÉ N° W-3.9 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° W-3, ARRÊTÉ CONCERNANT LES TAXES D'EAU ET LES REDEVANCES D'ÉGOUTS**

Arrêté n° W-3.9 concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° W-3.9, arrêté modifiant l'arrêté n° W-3 concernant les taxes d'eau et d'égout, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° W-3.9

*(Le conseiller Mike O'Brien est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° W-3.9, arrêté modifiant l'arrêté n° W-3 concernant les taxes d'eau et d'égout, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° W-3.9

*(Le conseiller Mike O'Brien est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE IMMÉDIATE**

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture immédiate

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° W-3.9, arrêté modifiant l'arrêté n° W-3 concernant les taxes d'eau et d'égout. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Troisième lecture de l'arrêté n° W-3.9**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° W-3.9, arrêté modifiant l'arrêté n° W-3 concernant les taxes d'eau et d'égout, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° W-3.9 en entier

L'arrêté n° W-3.9 est lu en entier et est joint aux présentes comme **Appendice 2**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° W-3.9, arrêté modifiant l'arrêté n° W-3 concernant les taxes d'eau et d'égout, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° W-3.9

**ARRÊTÉ N° T-1.48, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION (HAUSSE D'AMENDE, DANS LE BUDGET DE 2011, POUR CONDUITE D'UN CAMION SUR UNE ROUTE NON DÉSIGNÉE)**

Modification à l'arrêté n° T-1 (Hausse d'amende, dans le budget de 2011, pour conduite d'un camion sur une route non désignée)

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° T-1.48, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° T-1.48

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° T-1.48, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-1.48

*Le conseiller Tony Whalen quitte la salle du conseil à 7 h 25.*

**RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE IMMÉDIATE**

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture immédiate

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le présent conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° T-1.48, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.48**

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.48, un arrêté modifiant l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° T-1.48 en entier

L'arrêté n° T-1.48 est lu en entier et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.48, un arrêté modifiant l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.48

**ARRÊTÉS RÉGISSANT L'IMPOSITION DES ZONES D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES – DOWNTOWN FREDERICTON INC.**

Arrêtés régissant l'imposition des zones d'amélioration des affaires – Downtown Fredericton inc.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° L-1.21, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° L-1.21 en entier

*(Le conseiller Steven Hicks est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

L'arrêté n° L-1.21 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 4.**

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° L-1.21, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture par titre de l'arrêté n° -1.21

**ARRÊTÉS RÉGISSANT L'IMPOSITION DES ZONES D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES – BUSINESS FREDERICTON NORTH INC.**

Arrêtés régissant l'imposition des zones d'amélioration des affaires – Business Fredericton North inc.

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° L-2.21, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° L-2.21 en entier

L'arrêté n° L-2.21 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 5.**

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-2.21, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture par titre de l'arrêté n° L-2.21

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 19 h 29.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

*(Sgd.) Brad Woodside*

---

Brad Woodside  
Maire

*(Sgd.) Brenda L. Knight*

---

Brenda L. Knight  
Secrétaire municipale